



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

DISPENSES & EQUIVALENCES

BPJEPS disciplines gymniques acrobatiques

DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Je suis dispensé des EPEF si

- Je suis sportif de haut niveau en gymnastique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

où

- Je suis titulaire d'un des TEP ou diplômes et UC suivants :
 - TEP du BPJEPS (spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques »)
 - UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques »
 - UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques »
 - CQP AAG mention « activités gymniques acrobatiques »
 - CQP ALS option « activités gymniques d'entretien et expression »
 - Brevet animateur fédéral « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » ou « trampoline » ou « gymnastique acrobatique » ou « aérobic » ou « parkour » ou « TeamGym » délivré par la FFG
 - Brevet fédéral de moniteur de « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » ou « trampoline » ou « tumbling » ou « gymnastique acrobatique » ou « aérobic » ou « parkour » ou « TeamGym » délivré par la FFG
 - Brevet fédéral « BFA Gymnastique Filière compétitive (niveau 1) » ou « BFED Gymnastique Filière compétitive (niveau 2) » ou « BFEnt Gymnastique Filière compétitive (niveau 3) » délivré par l'UFOLEP
 - Brevet fédéral « BFA trampoline » ou « BFE trampoline » délivré par l'UFOLEP.
 - Brevet d'animateur fédéral niveau 1 « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » délivré par la FSCF
 - Brevet d'animateur fédéral « gymnastique masculine » ou « gymnastique féminine » délivré par la FSCF
 - Brevet fédéral d'animation « moniteur » spécialité « gymnastique » discipline « gymnastique artistique masculine » ou « gymnastique artistique féminine » délivré par la FSGT.

DISPENSES DES EPMSP

Je suis dispensé des EPMSP si

- Je suis titulaire d'un des diplômes ou UC suivants :
 - UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques »
 - UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques »

EQUIVALENCES D'UN BC

Je peux être allégé dans le cadre de ma formation si je suis titulaire d'une ou des certifications suivantes

Certification	BC1	BC2	BC3 A	BC3 B
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » option « activités gymniques acrobatiques »			X	